

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT Du 8 janvier 2018 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

4.1

2ème MODIFICATION DU PLU DE FONSORBES

L'an deux mille dix-huit, le huit janvier à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt-et-un décembre deux mille dix-sept, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du onze décembre deux mille dix-sept.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
BAYONNE Serge	MALNOUE Philippe	
CARLES Joseph	MEDINA Robert	
COQUART Dominique	ROUGÉ Michel	
FAGET Claudette	RUSSO Ida	
FONTA Christian	SANCHEZ Francis	
FRANCES Michel	SUSIGAN Alain	
HAJIJE Samir	URSULE Béatrice	
LAIGNEAU Annette		
MURETAIN		
SICOVAL		
DUCERT Claude	AREVALO Henri	
OBERTI Jacques	ROUSSEL Jean-François	
LATTARD Pierre		
SAVE AU TOUCH		
ALEGRE Raymond		
COTEAUX BELLEVUE		

SMEAT: 11, boulevard des Récollets - CS 97 802 - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4 Tel : 05 34 42 42 80 - Fax : 05 34 41 24 09 - Email : smeat@scot-toulouse.org

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BROQUERE Gilles, représenté par M. MALNOUE LATTES Jean-Michel, représenté par Mme URSULE MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU SERP Bertrand, représenté par Mme RUSSO SUSSET Martine, représentée par M. CARLES

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BASELGA Michel
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COMBRET Jean-Pierre
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORERE André

MORINEAU Christine
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SANCÉ Bernard
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SIMON Michel
SUTRA Jean-François
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques MOGICATO Bruno SERIEYS Alain SERNIGUET Hervé **SIMEON** Jean-Jacques **SOURZAC** Jean-Gervais

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 21 Votants : 27

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 27

Comité syndical du SMEAT du 8 janvier 2018 - Immeuble le Belvédère, Toulouse. 2ème Modification du PLU de Fonsorbes.

Par courrier reçu le 26 octobre 2017, la commune de Fonsorbes a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan local d'urbanisme, avant enquête publique.

La commune est située en territoire de développement mesuré, et identifiée comme pôle de service par le SCoT.

Ce projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de 1,9 ha du secteur 2AU du Pistoulet (11 ha environ, sous 2.5 pixels mixtes) afin d'y transférer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) actuellement implanté sur la commune de Saint-Lys.

Attenant à la récente zone commerciale des « Portes du Gers », ce secteur, situé à environ un kilomètre au sud du centre-ville, est accessible, y compris aux cyclistes et aux piétons, depuis la Route départementale 632.

L'Orientation d'aménagement et de programmation qui accompagne cette ouverture encadre la réalisation d'une structure d'accueil de 95 pensionnaires, auxquels s'ajouterait le personnel. La densité du projet, susceptible d'être, de ce fait, nettement supérieure à celle recommandée par le SCoT pour ce type de territoire (55 individus à l'hectare), restera, toutefois, à apprécier, in fine, à l'échelle, plus large, de l'ensemble du secteur du Pistoulet (2,5 pixels).

Le Comité syndical entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide :

Article 1:

D'émettre un avis favorable à la 2ème modification du PLU de Fonsorbes.

Article 2:

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Fonsorbes et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 23 janvier 2018.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC